AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Jean-François René, Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que le règlement :

2022-587 le règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2022

A été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2022 et est en vigueur.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 17e jour de juin 2022

Jean-François René
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 17e jour de juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17e jour de juin 2022.

Jean-François René
Directeur général et greffier-trésorier par intérim